

Brigitte AUGÉARD  
Professeur de Chimie  
[b.augeard@ac-nancy-metz.fr](mailto:b.augeard@ac-nancy-metz.fr)  
Lycée Louis Vincent  
57000 Metz

Aux collègues travaillant en T.P. ou en Ateliers

Objet : fiche de dysfonctionnement

Chers collègues,

Dans le cadre de la formation de nos élèves à la sécurité, nous vous proposons d'utiliser, le cas échéant, la fiche de dysfonctionnement ci-jointe, élaborée sur la base d'une fiche de dysfonctionnement utilisée dans l'industrie.

L'objectif est double :

- 1) habituer nos élèves à ce type de démarche et de réflexion
- 2) nous permettre de cerner d'éventuels problèmes de sécurité récurrents.

Cette fiche peut évidemment être améliorée. Toutes les propositions sont les bienvenues.

Par ailleurs, si vous avez des difficultés pour la remplir, et si vous ressentez le besoin d'une information complémentaire, ou même d'une formation dans ce sens, faites-nous en part.

Merci.

**FICHE D'ANALYSE DE DYSFONCTIONNEMENT<sup>1</sup>**

Rédigée : le : ..... à : ..... h..... min  
par : ..... (Classe : .....)  
signature :

**NATURE DU DYSFONCTIONNEMENT <sup>2</sup>:**

**Anomalie                      Incident                      Presqu'accident                      Accident <sup>3</sup>**

**LIEU ET CIRCONSTANCES DU DYSFONCTIONNEMENT :**

Classe : ..... Professeur : .....  
Salle : .....  
Poste : .....  
Date et heure : .....  
Activité en cours : .....

Nom(s) du (ou des) opérateur(s) : (1) .....  
(2) .....

**Ancienneté dans le poste au moment du dysfonctionnement:**

(1)	< 3 jours	3 à 15 jours	15 à 90 jours	> 90 jours
(2)	< 3 jours	3 à 15 jours	15 à 90 jours	> 90 jours

Témoin : .....  
ou 1<sup>ère</sup> personne avertie : { Nom : .....  
Date : ..... Heure : .....

<sup>1</sup> Document à transmettre :  
Professeur responsable du T.P. → Chef des travaux

<sup>2</sup> Cocher la case correspondante :

- Anomalie : situation à risque, sans dégâts matériels
- Incident : dégâts matériels uniquement
- Presqu'accident : risque imminent de blessure avec ou sans dégâts matériels
- Accident : blessure corporelle

<sup>3</sup> En cas d'accident, faire de plus une déclaration réglementaire.

